

COURS PRIVÉ LA SATISFACTION

COMPTABILITÉ

TEL :(+223) 63 96 37 08/ 77 26 16 13



MR : SOULEYMANE TRAORE

PROFESSEUR : D'ÉCONOMIE ET COMPTABILITÉ

Matériels autorisés: Machine à calculer et plan comptable

Vous travaillez au service comptabilité de la société << **VIVRE ENSEMBLE S.A**>> Route de la paix tombouctou N° 121-210-05 à la BIM-SA pour l'exercice 2019, on vous confie le dossier suivant à traiter:

DOSSIER : EFFETS DE COMMERCE

Le 03 octobre, vous avez à votre disposition deux factures schématisées:

VIVRE ENSEMBLE S.A		RECONCILIATION	
DOIT : PARDON		Doit : VIVRE ENSEMBLE S.A	
Cte : 02-05-21-10BDM.SA TBT			
Facture N° v31		Facture N°A40	
Marchandises	3 000 000	Brut	
Remise 10%	300 000	Remise 5%	
Net commercial	2 700 000	Net commercial 1	
Escompte 3%	81 000	Remise 10%	
Net financier	2 619 000	Net commercial 2	
Port forfaitaire	26 000	Escompte 2%	
TVA 18%	476 100	Net financier	
Emballage consignés	15 000	TVA 18%	
Net à payer	?	Port récupéré	18 834
		Emballage à rendre	25 000
		Avance	-500 000
		Net à payer	2 510 000

TAF 1 : Enregistrez les deux factures après les avoir complété.

Le 09 octobre, pour le règlement des factures N° V31 et N°A40 vous avez à votre disposition la traite LC N° 102 et le Billet à ordre BO N°G21 (annexe 1 à rendre)

Venant échéance tous le 30 Novembre.

TAF 2 :

À l'aide des deux factures complétez la traite et le Billet à ordre. (annexe 1)

a) Enregistrez la LC N°101 et le BO N°G21

Le 16 octobre, la LC N°101 est remise à l'escompte à la BIM S.A

TAF 3 : Enregistrez l'opération du 16 octobre

Le 21 octobre vous avez à votre disposition l'avis de crédit N°0425 de la BIM SA

Stipulant :

- escompte 35 000

-commission 5 000

-TAF 17%

-Net en compte ?

TAF 4 : Enregistrez l'avis de crédit après avoir déterminer le montant net.

Le 30 novembre vous avez à votre disposition l'avis d'information de la BIM SA suite au règlement de la LC N°121 par le client.

TAF 5 : Traitez l'information

01 novembre vous avez à votre disposition l'avis de débit de BIM-SA suite au règlement du BO N°G21 échu.

Le 03 décembre VIVRE ENSEMBLE S.A endosse la LC N°135 de nominal 1 100 000F échu.

Le 30/12 à l'ordre de son fournisseur <<JUSTICE>>

TAF 6 : Enregistrez l'opération du 03 décembre

07 décembre VIVRE ENSEMBLE S.A remet la traite N°145 de nominal 700 000F échéant le 10/12 à l'encaissement à la BIM-SA

TAF 7 : Enregistrez l'opération

09 décembre le client <<VERITE>> endosse à notre ordre le BO N°0074 de nominal 1 500 000F échéant le 30/12 en règlement de la facture N° 401.

TAF 8 : Enregistrez l'opération du 09 décembre.

11 décembre vous avez à votre disposition l'avis de crédit N°0741 de la BIM SA relatif à la remise du 07 décembre stipulant :

-commission HT 6 000

-TAF 17%

-Net en compte ?

TAF 9 : Enregistrez l'avis de crédit après avoir déterminer le montant net

NB : je ne suis pas de ceux-là qui pense que la réussite est une question de chance.